MIAT Préfecture : 059-225900018-20261116-AR48298H1-AR
Date de l'AR : 17/11/2026

DGA Partenaire et Ressources
Direction des Finances et du Conseil en Gestion
Pôle Stratégie Financière
Service Prospective et Préparation Budgétaire

Arrêté n° AR-DFCG/2026/1092

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 concernant la délégation de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2025/302 du 5 mars 2025, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Laurent BESSE, Directeur Général Adjoint Partenaire et Ressources ;

Vu la proposition de La Banque Postale en date du 2 novembre 2026 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur des Finances et du Conseil en Gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1. Est retenue pour financer le programme d'investissement 2026 du Département du Nord la proposition de La Banque Postale pour un montant de 20 M€ (vingt millions d'euros) définie dans le tableau « Caractéristiques Principales du Prêt » ci-dessous ;

ARTICLE 2. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr ;

ARTICLE 3. Monsieur le Directeur des Finances et du Conseil en Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet départemental lenord.fr

Publié sur le site lenord.fr le 17 novembre 2026

Caractéristiques Principales du Prêt

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Département du Nord
Type de contrat	Financement des investissements 2026
Score selon la Charte Gissler	Classé 1A
Montant	20 000 000 € (vingt millions d'euros)
Phase de mobilisation	Néant
Durée d'amortissement	15 ans
Versement des fonds	En une seule fois avant la date limite du 31/12/2026
Taux applicable	Taux variable EUR 3M +1,02% Index publié 2 jours T2 avant chaque date de début période d'intérêts
Profil	Amortissement linéaire (capital constant)
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Base de calcul	Exact / 360
Commission d'engagement	0,05% soit 10 000 € (dix mille euros)
Option irréversible de passage en taux fixe exerçable en cours de prêt	Possible à une date d'échéance d'intérêts sans frais, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale
Remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive : taux de l'indemnité dégressive (0,25%) multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation.

Signé électroniquement à Lille le 16/11/2026

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint Partenaire et Ressources

Laurent BESSE